

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SOPAT » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 16 NOVEMBRE 2015

A partir du 15 février 2016, - Les 12 993 750 actions anciennes de la société « SOPAT » seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés. - Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : SOPS6 • Code ISIN : TN0007290067 • Groupe de Cotation : 32 Les 5 197 500 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes

AVIS DES SOCIETES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 27 Février 2016 à 10 h au siège de l'INSTITUT ARABE DES CHEFS D'ENTREPRISES « IACE » Boulevard principal Rue du Lac Turkana LES BERGES DU LAC - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Ratification de la cooptation et nomination d'administrateurs Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée. Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux. Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Noura Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.
--

ESSOUKNA

Les actionnaires et les commissaires aux comptes de la société ESSOUKNA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 29/02/2016 à 11 heures, à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Démission d'un co-commissaire aux comptes de la société. 2. Nomination d'un co-commissaire aux comptes de la société.
